



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 5 Avril 2018,

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

Mardi 24 Avril 2018 à 20h45
A l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis
LANSLEBOURG MONT-CENIS
73500 VAL-CENIS

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2018**
- 3. Compte rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Approbation du choix de délégataire – Délégation de service public pour la gestion du camping et bar restaurant le chardon bleu de Lanslevillard.
 - 4.2. Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion du camping et bar restaurant le chardon bleu de Lanslevillard.
 - 4.3. Validation des ouvertures de la zone de loisirs des Glières pour le printemps et l'été 2018.
 - 4.4. Convention de financement avec le SPM pour le coût des transports scolaires et le reversement de la participation aux familles.
- 5. Finances**
 - 5.1. Réalisation d'un emprunt de 4.5 millions d'euros pour le financement des travaux de restructuration partielle du domaine skiable de Val-Cenis– choix de l'organisme (ou des organismes)
 - 5.2. Conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune de Val-Cenis et les associations concernées
 - 5.3. Attributions des subventions 2018 aux associations
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1. Comité technique : fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme
- 7. Urbanisme / Forêt / Patrimoine**
 - 7.1. Désaffectation et déclassement d'une partie de la voie communale « impasse des 14 chapeaux » - Secteur de Bramans
 - 7.2. Aliénation d'une emprise de 81m² issue du domaine public de la voie communale « impasse des 14 chapeaux » - Secteur de Bramans
 - 7.3. Echanges des parcelles 144 E 661a et 144 E 626 contre les parcelles communales 144 E 660, 143 Z 60, 143 Z 61 et 143 Z 62 dans le cadre du projet de restructuration du domaine skiable de Val Cenis.
 - 7.4. Echanges de la parcelle 144 E 617 contre une partie de la parcelle communale 144 A 562 avec une servitude de droit de passage pour piétons et véhicules permettant l'implantation et les travaux de la gare de départ de la télécabine du Vieux moulin et l'extension du bâtiment de la SEM du Mont-Cenis.
 - 7.5. Contrats de baux à ferme à clauses environnementales concernant la zone agricole de Termignon.
- 8. Informations et questions diverses**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jacques ARNOUX

